



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA20-10-0001-2

AVIS est donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 14 mai 2020, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA20-10-0001-2 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'annuler les frais d'émission de certains certificats.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 15 mai 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate